



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **HOME ARCHITECTURE ET CONCEPTION SARL**,
(sans adresse), 1110 Morges
2. Date du prononcé de dissolution: 11.05.2015
3. Suspension de faillite: 05.08.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.08.2015
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la société a pour but l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'urbanisme comprenant notamment des travaux d'architecture et d'expertises, des mandats d'entreprise générale et d'opérations immobilières, dans les limites de la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Office des faillites de l'Arrondissement de la Côte
1260 Nyon 1

02314437

